

La voie à suivre

# plan d'action culturel



## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
Consultation et sensibilisation	4
Ce que nous avons entendu	4
<b>Mise en œuvre</b>	<b>6</b>
Échéancier	6
Optimiser le soutien du gouvernement à la culture	7
Partenariats culturels	8
<b>Thèmes et mesures</b>	<b>9</b>
La culture dans les communautés	10
L'intendance culturelle	14
L'économie créative	18
<b>Collaboration continue</b>	<b>22</b>



« Notre culture est notre voix, notre façon de nous annoncer dans le monde. C'est le cœur battant de cette région, en constante évolution, qui se diversifie et se renforce. Née du passé avec un regard accueillant sur l'avenir, c'est une belle chanson que nous chantons tous ensemble. C'est maintenant le moment d'augmenter le volume. »

- Robert Chafe, dramaturge et acteur

## Introduction

**Une identité culturelle forte constitue la pierre angulaire d'une société en mesure de prospérer, de grandir et de s'adapter aux changements planétaires.**

C'est une mesure de la qualité de vie, de la vitalité et de la santé d'une société. Par le biais de son plan « The Way Forward » (la voie à suivre), le gouvernement souligne le rôle fondamental que jouent nos artistes, nos professionnels du patrimoine et nos entités culturelles dans la création, le soutien et la protection de cette riche mosaïque culturelle.

S'il est un mot qui peut décrire l'essence unique de Terre-Neuve-et-Labrador, c'est bien le mot « culture » - une culture qui témoigne de la présence des Autochtones depuis près de 9 000 ans, de contact avec les Européens depuis plus de 1 000 ans, et des influences de nombreux Néo-Canadiens qui ont élu domicile dans cette province. Notre culture pluridimensionnelle est exprimée et célébrée chaque jour dans nos arts, notre littérature, notre musique, nos traditions et pratiques, notre patrimoine, nos langues, nos mets, nos histoires orales et nos narrations.

La culture donne du pouvoir à nos communautés. Chaque résident de Terre-Neuve-et-Labrador devrait avoir accès à des activités et à des ressources culturelles. La participation à des activités culturelles enrichit la vie des citoyens et des communautés, tout en favorisant l'inclusion sociale, tandis que les réseaux culturels facilitent les occasions et les réussites.

Pour assurer la préservation et la durabilité de nos ressources culturelles, il faut une solide communauté d'experts en patrimoine, d'artistes professionnels et de bénévoles dévoués. En collaboration avec nos intervenants, le gouvernement continuera d'instaurer un environnement propice aux occasions dont nous avons tous besoin pour travailler ensemble afin de développer, protéger, diriger et gérer les ressources culturelles de la province.



Nos industries culturelles contribuent depuis longtemps à la croissance économique. Depuis des décennies, les artistes présentent avec brio notre culture sur la scène nationale et internationale, ce qui nous permet de célébrer leurs réalisations et d'être fiers de ce qui nous distingue. Les arts et les ressources patrimoniales sont devenus des facteurs économiques importants en créant un capital social au moyen de réseaux plus nombreux et en mettant sur pied des entreprises sociales prospères. La qualité artistique, l'intégrité culturelle, la durabilité et l'accès aux marchés sont des éléments essentiels pour garantir la stabilité économique dans ce secteur d'activité.

Le Plan d'action culturel de 2019 s'inspire de la stratégie culturelle « Creative Newfoundland and Labrador » de 2006. Il souligne le soutien continu du gouvernement aux arts et au patrimoine, ainsi que son engagement à travailler en étroite collaboration avec les intervenants pour l'élaboration d'initiatives dans le but de relever les défis et tirer profit des occasions qui s'offriront au secteur culturel au cours des cinq prochaines années.

Le gouvernement assume une responsabilité particulière, puisqu'il doit protéger et préserver nos ressources culturelles, et en soutenir le développement et la promotion. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que notre culture demeure forte, dynamique et évolutive pour que nous puissions maximiser son potentiel.

Jean Wills. Capelan. 2018.  
Huile sur toile.

Photo : Programme provincial  
de la Banque d'œuvres d'art –  
The Rooms.

Jean Wills a étudié à  
l'Université King's College  
et au Nova Scotia College  
of Art and Design. Son  
travail comprend diverses  
techniques de peinture et de  
dessin. Elle vit actuellement à  
Corner Brook.

## Consultation et sensibilisation

Un comité directeur a été mis sur pied en 2018 pour orienter l'élaboration du Plan d'action culturel. Ce comité est formé de représentants du ministère du Tourisme, de la Culture, de l'Industrie et de l'Innovation, d'ArtsNL, de HeritageNL, de la Société de développement de l'industrie cinématographique de Terre-Neuve-et-Labrador (Newfoundland and Labrador Film Development Corporation), du centre The Rooms et du ministère du Patrimoine canadien.



Un processus de consultation provinciale a été mené sur une période de huit mois. Entre avril et décembre 2018, 280 intervenants culturels ont participé à l'élaboration du Plan d'action culturel dans le cadre de 15 séances animées, de présentations écrites et d'entrevues individuelles. Les participants représentaient :

- des organismes sectoriels,
- des professionnels de la culture,
- des musées, des archives et des galeries d'art,
- des partenaires autochtones,
- la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador,
- l'Association for New Canadians,
- la communauté LGBTQ,
- des organismes sans but lucratif connexes,

- des établissements postsecondaires, et
- le Premier's Youth Council (conseil jeunesse du premier ministre).

En plus des consultations, nous avons procédé à un examen d'autres plans culturels élaborés un peu partout au Canada et mené des discussions avec certaines administrations pour mieux connaître leurs processus et leurs pratiques exemplaires.

## Ce que nous avons entendu

Le message fondamental que nous avons entendu de nos intervenants est que le secteur de la culture présente des possibilités illimitées et que son succès continu repose sur un certain nombre de facteurs essentiels. Des participants ont également souligné l'importance du soutien accordé par le gouvernement – sous forme de financement ou d'autres ressources, pour réaliser le plein potentiel de ce secteur.

Voici d'autres messages que nous avons reçus des quatre coins de la province :

- Le financement opérationnel demeure essentiel pour soutenir la durabilité et le développement permanents de nos institutions culturelles, des organismes sectoriels et de la communauté culturelle de façon générale.
- Le succès du secteur de la culture dépend fortement du travail accompli par des bénévoles dévoués, dont bon nombre sont fatigués et aimeraient que les jeunes et les jeunes adultes s'impliquent davantage dans leurs communautés.
- Les partenariats et les communications entre le gouvernement et le secteur, de même qu'à l'intérieur du secteur, jouent un rôle vital dans la réalisation de ce potentiel.
- Il est important de développer et de soutenir la culture au niveau de la communauté, ainsi que du rôle que le gouvernement peut jouer.
- La culture est créée, soutenue et exprimée dans les communautés partout à Terre-Neuve-et-Labrador.



Heart's Content Cable Station

Lieu historique provincial

- Il existe des occasions inexploitées de partenariats régionaux et de coordination pour soutenir le développement, la célébration et la durabilité de la culture.
- Les communautés autochtones aimeraient obtenir des directives pour planifier et développer leurs ressources culturelles.
- La participation et la mobilisation dans les activités culturelles sont importantes pour enrichir nos vies, renforcer nos communautés et soutenir la croissance économique des industries culturelles.
- Les groupes multiculturels et les nouveaux résidents de la province ont besoin de soutien et d'occasions pour apporter une meilleure contribution à nos communautés.
- On suggère d'examiner les obstacles à la participation aux activités culturelles, comme le contexte socioéconomique, la langue, l'infrastructure matérielle et les besoins en matière de transport.
- Le gouvernement doit jouer un rôle fondamental en s'assurant que le patrimoine bâti peut être préservé dans les communautés au moyen d'une aide financière ou d'autres types de soutien afin d'accroître la sensibilisation aux lignes directrices et aux normes reconnues.
- Bon nombre de nos intervenants ont souligné le rôle important que jouent les musées, les archives, les galeries d'art et les sites historiques dans l'ensemble de la province pour préserver, découvrir, interpréter et présenter des ressources culturelles locales, régionales et provinciales.
- Terre-Neuve-et-Labrador est un chef de file national du patrimoine culturel immatériel, et nous devons continuer de protéger notre langue, nos traditions et nos histoires.
- Le gouvernement joue un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de soutenir, d'encourager, de promouvoir, de préserver et de protéger la culture dans l'ensemble de la province. Pour que ce soutien soit vraiment efficace, il faut mettre sur pied des partenariats permanents avec les nombreux intervenants concernés par le secteur de la culture. Il est important que le gouvernement continue d'investir dans la culture et reconnaisse qu'il faut maintenir ce soutien au cours des années à venir.



# Mise en œuvre

Le Plan d'action culturel repose sur trois thèmes issus du processus de consultation et de recherche :

- la culture dans les communautés;
- l'intendance culturelle;
- l'économie créative.

## Échéancier

Pour chaque thème, un but et des mesures ont été définis pour les cinq prochaines années. Ils reflètent l'importante contribution de la culture dans la vie des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador, de même que l'importance du soutien accordé à nos artistes, à nos professionnels de la culture et aux organismes sectoriels dans le développement d'un secteur prospère.

Le présent Plan d'action sera mis en œuvre au cours des cinq prochaines années selon une approche comme suit :

- sept mesures seront lancées, l'objectif étant de les terminer au cours de la première année (au plus tard en mars 2020); et
- vingt-deux mesures seront lancées, l'objectif étant de les terminer entre la deuxième et la cinquième année (au plus tard en mars 2024).



Janet Peter. Mummer en papier mâché. St. John's.



Isabella St. John. Poterie. St. John's.

## Optimiser le soutien du gouvernement à la culture

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement maintiendra son soutien de base à la protection, au développement, à la promotion et à la célébration de la culture dynamique de Terre-Neuve-et-Labrador. Cela comprendra les activités suivantes :

- gestion et protection législatives (Historic Resources Act [loi sur le patrimoine historique], Rooms Act [loi sur The Rooms], Arts Council Act [loi sur conseil des arts], Status of the Artist Act [loi sur le statut de l'artiste]),
- développement du secteur et établissement de liens avec ce dernier (création, activités commerciales),
- entretien et exploitation de nos sites historiques provinciaux,
- exploitation de nos centres des arts et de la culture,
- surveillance et protection réglementaires des ressources archéologiques et paléontologiques assurées par le Provincial Archaeology Office (bureau d'archéologie provincial),
- soutien accordé à des installations et à des organismes culturels sans but lucratif (et activités connexes) par le biais de programmes de financement et d'une expertise consultative,
- financement accordé pour des activités et des événements culturels communautaires;
- financement accordé pour le patrimoine culturel autochtone,
- financement opérationnel accordé au centre The Rooms,

- continuation de l'Art Procurement Program (programme d'acquisition d'œuvres d'art),
- soutien aux arts communautaires et professionnels par l'entremise d'ArtsNL,
- soutien à l'industrie cinématographique provinciale par l'entremise de la Société de développement de l'industrie cinématographique de Terre-Neuve-et-Labrador,
- protection et surveillance du patrimoine bâti, protection et célébration du patrimoine culturel immatériel par l'entremise de HeritageNL,
- soutien à des initiatives touristiques culturelles,
- recensement des occasions permanentes pour le ministère du Tourisme, de la Culture, de l'Industrie et de l'Innovation de collaborer avec d'autres partenaires provinciaux, fédéraux et municipaux sur des projets/dossiers culturels.

## Partenariats culturels

Grâce au temps, aux efforts et au dévouement de bénévoles, de professionnels et d'organismes, notre culture continuera de s'épanouir tout en préservant notre riche histoire. Notre secteur de la culture repose sur des partenariats entre des organismes voués au patrimoine et aux arts, des groupes autochtones, le secteur privé, des communautés, des particuliers, des administrations municipales et les gouvernements fédéral et provincial. Le gouvernement s'est engagé à travailler avec tous ses partenaires pour veiller à l'exécution efficace du présent Plan d'action culturel.



Le groupe de musiciennes Eastern Owl se produit au lieu historique provincial du Centre d'interprétation des Béothuks, à Boyd's Cove.

# Thèmes et mesures



Centre d'interprétation du  
Labrador, Northwest River.  
Photo : The Rooms

# La culture dans les communautés



Édifice St. Gabriel's Hall à  
Marystown.

Photo : Colin Pittman

## C'est dans les communautés que la culture naît, qu'elle prend vie, qu'elle est célébrée et qu'elle est transmise aux générations futures.

Les différents moyens que nous prenons pour créer, préserver et promouvoir l'expression culturelle reposent sur la valeur intrinsèque de la culture.

La culture continue de se développer dans nos villes et villages grâce à la contribution d'organismes communautaires, professionnels et bénévoles, de groupes autochtones, de la communauté francophone et de différents groupes multiculturels. C'est dans ces lieux que les valeurs fondamentales énoncées dans le présent Plan d'action culturel sont appliquées et prennent tout leur sens chaque jour. Collectivement, nous devons nous assurer que les activités culturelles continuent de façonner et d'améliorer nos communautés, tant sur le plan social qu'économique.

Le gouvernement joue un rôle clé en aidant les communautés à préserver, à créer, à présenter et à promouvoir la culture au moyen d'activités de consultation et de partenariats par le biais des centres des arts et de la culture, des sites historiques provinciaux, du Provincial Archaeology Office (bureau d'archéologie provincial), du Concours artistique et littéraire, du centre The Rooms, d'ArtsNL et de HeritageNL.

En outre, le gouvernement vient directement en aide aux communautés pour développer, promouvoir et célébrer la culture au moyen de programmes de financement. Le Programme de développement économique culturel offre un soutien essentiel aux événements culturels, aux archives, aux musées locaux et aux organismes artistiques, et veille à la protection du patrimoine culturel immatériel et autochtone, ainsi qu'à l'entretien du patrimoine bâti.

« Les membres du secteur culturel collaborent continuellement à la création, à la préservation, à la mise en valeur et à la promotion du patrimoine culturel de la province. Tous ces efforts sont faits dans le but de préserver ce que nous avons recueilli en le transmettant aux membres de la communauté, aux nouveaux Canadiens et aux générations futures. En tant que narrateurs de l'histoire évolutive de Terre-Neuve-et-Labrador, nous ne perdons pas de vue l'importance de ce rôle. »

Sarah Wade

Directrice, Admiralty House Communications Museum – Mount Pearl



Tartuffe joué au Centre des arts et de la culture, St. John's.

Photo : Centre des arts et de la culture.

## But : Renforcer notre capacité collective de créer, présenter, promouvoir et célébrer la culture dans les communautés

- Accroître le rôle du ministère du Tourisme, de la Culture, de l'Industrie et de l'Innovation dans le développement de la culture.
- Intensifier les communications concernant les programmes culturels.
- Offrir des programmes de financement efficaces et pertinents pour soutenir le développement et la durabilité de la culture.
- Améliorer la planification et la coordination culturelles.

## Mesures

### En cours

- 1.1 Soutenir le développement permanent et l'exécution d'activités culturelles dans les communautés.
- 1.2 Collaborer avec des partenaires fédéraux et provinciaux pour fournir aux intervenants culturels des compétences et des conseils, et déterminer les partenariats potentiels et les possibilités de financement.
- 1.3 Amorcer un examen des programmes de financement de la culture offerts par le ministère du Tourisme, de la Culture, de l'Industrie et de l'Innovation et ses organismes.

## Années deux à cinq

- 1.4 Mettre au point des outils pour aider les intervenants à s'y retrouver dans les ressources offertes.
- 1.5 Soutenir l'élaboration d'activités et de plans culturels dans les communautés autochtones.
- 1.6 Recenser les occasions de préserver et de célébrer la culture francophone en collaboration avec le Bureau des services en français.
- 1.7 Collaborer avec le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme pour faciliter la mobilisation permanente des communautés culturelles au sujet de leur représentation dans le secteur de la culture.
- 1.8 Apporter un soutien aux politiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance relatives à la promotion de la culture dans les écoles.
- 1.9 Collaborer avec des municipalités et des intervenants régionaux pour l'élaboration de leurs plans culturels et optimiser l'utilisation des installations culturelles communautaires.
- 1.10 Examiner des options avec des intervenants culturels pour reconnaître les groupes et les particuliers qui font preuve de leadership et d'excellence dans le développement culturel communautaire.
- 1.11 Soutenir les occasions plus nombreuses de mentorat pour le secteur de la culture.

# L'intendance culturelle



Utilisation de drones dans des fouilles archéologiques sur le site des Béothuks de pointe Sabbath, lac Red Indian.

Photo : Corey Hutchings

## Il est essentiel de veiller à la protection et à la gestion permanentes des ressources culturelles de la province pour préserver les fondements de notre culture et pour créer une société dynamique, durable et créative.



Une structure historique provinciale enregistrée à Petites.

Photo : Petites Church Board

L'intendance culturelle est une initiative globale visant à soutenir, enrichir et célébrer les innombrables éléments d'un mélange complexe et sans cesse changeant de coutumes sociales, de connaissances traditionnelles, de langues, d'arts, de patrimoines et de relations avec notre environnement naturel. Lorsqu'ils sont regroupés, ces éléments constituent les fondements de la culture.

Le gouvernement joue un rôle clé dans l'intendance du patrimoine culturel matériel et immatériel de la province. La loi, **Historic Resources Act** (loi sur le patrimoine historique), est en ce sens fondamentale puisqu'elle assure la protection législative des objets et sites archéologiques, des fossiles et des ressources historiques. Elle oriente également les mandats liés à la recherche des sites historiques provinciaux, du Provincial Archaeology Office (bureau d'archéologie provincial) et de HeritageNL. La **Rooms Act** donne des orientations législatives pour le mandat relatif aux collections des galeries d'art, des archives et des musées provinciaux, ainsi que la protection de leurs différentes collections.

Le gouvernement soutient activement l'intendance culturelle par l'entremise de nos sites historiques provinciaux, du Provincial Archaeology Office (bureau d'archéologie provincial), des centres des arts et de la culture, de l'Intangible Cultural Heritage Program (programme du patrimoine culturel immatériel), de HeritageNL, de l'Heritage Structure Designation Program (programme de désignation de bâtiment patrimonial), d'ArtsNL Awards, de l'Art Procurement Program (programme d'acquisition d'œuvres d'art), et du Concours artistique et littéraire.

De plus, le gouvernement accorde directement une aide aux communautés dans l'intendance de leurs ressources culturelles. Les programmes de financement du ministère du Tourisme, de la Culture, de l'Industrie et de l'Innovation accordent une aide financière pour le fonctionnement des installations et pour la gestion des artefacts, des archives et des collections d'œuvres d'art. Les programmes de financement soutiennent également des activités artistiques, protègent le patrimoine culturel immatériel, et facilitent l'entretien du patrimoine bâti désigné.

« Aux Archives Them Days, nous gardons vivant le patrimoine du Labrador et racontons notre histoire au monde entier. Non seulement nous préservons le patrimoine documentaire dans nos archives pour les générations à venir, mais nous le rendons également accessible au public grâce à notre magazine d'histoire orale et à nos portails en ligne. Sans Them Days, de nombreux documents et photos importants de notre histoire et de nos cultures seraient oubliés et se détérioreraient dans les greniers, inconnus des gens de Terre-Neuve-et-Labrador. »

Aimee Chaulk, directrice générale

Archives Them Days – Happy Valley-Goose Bay



Caves à vin Newman

Lieu historique provincial.

## But : Améliorer l'intendance du patrimoine culturel matériel et immatériel de la province.

- Mettre à jour les lois et les politiques du gouvernement relatives à la culture.
- Faire connaître les avantages de l'intendance culturelle.
- Préserver, protéger et exploiter l'infrastructure culturelle du gouvernement.

## Mesures

### En cours

- 2.1 Soutenir la protection et la préservation permanentes des biens patrimoniaux de Terre-Neuve-et-Labrador.
- 2.2 Faire connaître aux communautés les avantages de l'intendance culturelle.

### Années deux à cinq

- 2.3 Actualiser l'Historic Resources Act (loi sur le patrimoine historique) pour tenir compte des développements récents constatés dans les pratiques exemplaires pour la gestion des ressources patrimoniales.
- 2.4 Collaborer avec le ministère des Transports et des Travaux publics pour élaborer des lignes directrices concernant les monuments, les espaces culturels et les édifices patrimoniaux appartenant au gouvernement et les œuvres d'art publiques se trouvant sur des terrains du gouvernement.
- 2.5 Actualiser le Plan de développement pluriannuel des sites historiques provinciaux.
- 2.6 Collaborer avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour la protection permanente des droits des artistes découlant de la **Status of the Artist Act** (loi sur le statut de l'artiste) de Terre-Neuve-et-Labrador.
- 2.7 Travailler avec nos partenaires en Irlande et de Parcs Canada pour faire progresser l'inscription en série des postes du câble de Heart's Content et de Valentia au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- 2.8 Envisager la reconnaissance de groupes et de particuliers qui sont des chefs de file de l'intendance culturelle dans leurs communautés.
- 2.9 Collaborer avec des partenaires fédéraux pour soutenir divers espaces culturels de la province.

# L'économie créative



Kellie Loder se produisant à la semaine  
MuisNL 2018 / Gala de remise des prix

## Dans un endroit où la culture est si profondément enracinée dans la vie de tous les jours, il n'est pas étonnant que la majorité de nos exportations nationales et internationales les plus reconnues proviennent de notre secteur de la culture.

La capacité des personnes et des organismes du secteur de la culture de maximiser la valeur de leurs talents créatifs en produisant de la propriété intellectuelle, en échangeant de la valeur sur le plan de la réputation et en stimulant l'innovation est devenue un important moteur économique, non seulement pour les artistes, mais aussi pour l'économie provinciale dans son ensemble. La portée étendue de l'économie créative augmente rapidement. En raison de la mondialisation de plus en plus importante, la fusion de la culture et du commerce donne la possibilité de projeter une image particulière d'une ville, d'une région ou d'une province.

L'économie créative présente un important volet social. Les artistes et les organismes voués aux arts et au patrimoine ont créé des réseaux puissants et efficaces, augmenté le soutien accordé par les entreprises et utilisé leur créativité pour provoquer des changements sociaux. Ils accumulent du capital social et créent des entreprises sociales prospères.

Le gouvernement joue un rôle clé en aidant des artistes professionnels et des organismes culturels à maximiser la valeur économique découlant des activités culturelles. Pour maintenir la durabilité économique de ce secteur, il faut miser sur la qualité artistique, l'intégrité culturelle, la durabilité, l'accès aux marchés et le professionnalisme.

La **Status of the Artist Act** (loi sur le statut de l'artiste) reconnaît l'importante contribution apportée par les artistes professionnels au bien être social et économique de notre province et qu'il est essentiel d'accorder aux artistes professionnels une juste rémunération pour la création et l'utilisation de leurs œuvres artistiques.

Le gouvernement appuie activement l'économie créative par le biais des centres des arts et de la culture de la province, des programmes de financement du ministère du Tourisme, de la Culture, de l'Industrie et de l'Innovation, des crédits d'impôt et du fonds d'investissement de la Société de développement de l'industrie cinématographique de Terre-Neuve-et-Labrador, des programmes de financement de HeritageNL, de l'Art Procurement Program (programme d'acquisition d'œuvres d'art), ainsi que d'un soutien au développement et à la commercialisation du tourisme culturel.

## « La culture est la raison pour laquelle nous vivons ici »

- Paul Pope, cinéaste et réalisateur



Tournage de Hudson and Rex.

Photo : Duncan de Young, Shaftesbury



Mary Ann Penanshue. Kapempant (avion). 2018.

Photo : Banque d'œuvres d'art provinciale – The Rooms.

Mary Ann Penanshue est une artiste innue qui vit à Sheshatshiu, au Labrador. Élevée par ses grands-parents dans un petit village appelé Mud Lake, Mary Ann a appris d'eux la culture et les traditions innues. Ses œuvres ont été exposées et collectionnées à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec et en Ontario.

## But : Faire en sorte que les artistes professionnels et les organismes culturels de Terre-Neuve-et-Labrador puissent maximiser la valeur économique d'activités culturelles.

- Améliorer la promotion des artistes professionnels.
- Promouvoir le soutien accordé par le secteur privé au secteur de la culture.
- Stimuler les occasions pour les exportations et les produits culturels.

## Mesures

### En cours

- 3.1 Offrir aux artistes les ressources financières, techniques et autres pour qu'ils puissent créer de nouvelles œuvres et établir des liens enrichissants avec des publics éventuels.
- 3.2 Cerner et soutenir des débouchés en matière de tourisme culturel avec la collaboration de partenaires touristiques.

## Années deux à cinq

- 3.3 Reconnaître et appuyer les contributions économiques du secteur de la culture au moyen du Social Enterprise Partner Network (réseau d'entreprises d'économie sociale partenaires) et du Groupe de travail sur le secteur communautaire.
- 3.4 Déterminer et mettre en œuvre des initiatives avec nos partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux concernant des débouchés d'exportation au pays et à l'étranger pour des produits culturels, du contenu numérique, des artistes et des organismes.
- 3.5 Cerner et soutenir les occasions de perfectionnement professionnel pour le secteur de la culture.
- 3.6 Collaborer avec des intervenants pour accroître le soutien accordé à la culture par le secteur privé.
- 3.7 Envisager la reconnaissance de groupes et de particuliers qui font preuve d'un leadership exceptionnel en matière d'innovation culturelle dans leurs communautés.
- 3.8 Examiner la faisabilité d'un programme d'artistes en résidence au gouvernement.
- 3.9 Encourager les partenariats avec des municipalités, le secteur privé, des établissements postsecondaires et des entrepreneurs créatifs afin de mettre sur pied des incubateurs et des pôles de créativité.

# Collaboration continue

La mise en œuvre efficace du présent Plan d'action culturel au cours des cinq prochaines années repose sur une approche axée sur la collaboration entre le gouvernement (y compris ses entités d'État), les organismes du secteur de la culture, les organismes culturels communautaires, les artistes et les résidents de Terre-Neuve-et-Labrador.

S'il y a lieu, le gouvernement jouera un rôle de chef de file et mobilisera activement des intervenants culturels pour la mise en œuvre du plan.

Le comité directeur continuera de surveiller la mise en œuvre du Plan d'action culturel, ce qui comprend des représentants :

- du ministère du Tourisme, de la Culture, de l'Industrie et de l'Innovation;
- d'ArtsNL;
- de HeritageNL;
- de la Société de développement de l'industrie cinématographique de Terre-Neuve-et-Labrador;
- du centre The Rooms;
- de Patrimoine canadien;
- de l'Université Memorial; et
- deux représentants de la communauté à tour de rôle : (arts et patrimoine).



Le comité directeur mettra sur pied des sous comités pour offrir des conseils, au besoin, sur la mise en œuvre de mesures particulières du plan. Les membres de ces sous comités seront recrutés dans la communauté culturelle, notamment auprès d'organismes sectoriels, en fonction du contenu des mesures. Nous pourrions ainsi orienter les conversations et faire participer directement des intervenants du secteur au processus pour obtenir les résultats prédéterminés.

Un comité permanent sera créé avec des collectivités/gouvernements autochtones pour mettre en œuvre les mesures touchant les Autochtones.



Cette page : DanceNL.

Page 22 : Séance de lecture par Mary Dalton.

Photo : Alliance des écrivains de  
Terre-Neuve-et-Labrador.

#### Couverture

Spectacle de marionnettes Lady of the Falls (la femme qui venait des chutes) de Tara Manuel. Un projet en partenariat avec le Centre des arts et de la culture de Corner Brook et le parc provincial Barachois Pond.

Photo : Centres des arts et de la culture

#### Couverture intérieure

Louise Markus. Rock N Roll Forever (le rock n roll pour toujours). 2014.

Photo : Banque d'œuvres d'art provinciale – The Rooms

Louise Markus a étudié à l'Université Concordia. Son travail a été exposé partout au Canada et aux États-Unis et, en 2012, elle a également exposé et enseigné un atelier à Istanbul, en Turquie. Elle vit actuellement à Pouch Cove.

#### Quatrième de couverture

Jonathan Howse. Icon (icône). 2017. Huile acrylique et peinture aérosol sur toile.

Photo : Banque d'œuvres d'art provinciale – The Rooms

Jonathan Howse a étudié au Collège Pearson (C.-B.), au San Francisco Art Institute, au Nova Scotia College of Art and Design et à l'Université Memorial. Il partage actuellement son temps entre Bonavista et St. John's.



